



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES ET D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE

### Quinzième Session

Lusaka, Zambie, 9-11 décembre 2008

### MESURES DE SUIVI DE LA QUATORZIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

#### INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches continentales et d'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), a tenu sa Quatorzième Session à Accra, au Ghana en novembre 2006. La session a généralement porté sur les dimensions régionales du développement des pêches continentales et de l'aquaculture, tout en évaluant la manière dont le Comité pourrait être renforcé pour donner plus de valeur à ces deux importants sous secteurs. Ces analyses ont procédé à la révision des questions clés qui peuvent être mieux abordées à travers une collaboration régionale efficace (ex: cogestion, évaluation des stocks, combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, entretien des écosystèmes, le contrôle de qualité des produits et des intrants commercialisés à l'échelle régionale). Les discussions ont fait découvrir comment les économies d'échelle ont souvent rendu les approches régionales plus efficaces; ces approches et ces collaborations restent l'un des domaines potentiels où le CPCAA pourrait avoir un impact positif.

2. La session a particulièrement fait des recommandations sur les mesures prises par le Secrétariat. Les numéros des pertinents paragraphes du Rapport de la quatorzième session se trouvent entre parenthèses.

#### ACTIVITES INTERSESSIONS

*Le Comité a été informé que le sous comité du CPCAA pour le Lac Tanganyika sera transformé en Autorité du lac Tanganyika (ALT) (paragraphe 15).*

3. L'autorité du Lac Tanganyika (ALT) a été établit tel que décrit dans le point 8 de l'ordre du jour. Les détails supplémentaires se trouvent dans le document CIFAA/XV/2008/Inf. 4

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

*Le Comité a reconnu l'importance de ce travail du Programme des moyens d'existence durables dans la pêche (paragraphe 22).*

4. Le Programme des moyens d'existence durables dans la pêche PMEDP a officiellement pris fin en 2007. Toutefois, des efforts sont en cours pour identifier des voies et moyens permettant de bâtir sur la fondation posée par le PMEDP. Cette fondation a été l'une des pierres angulaires du programme intégré des pêches continentales et d'aquaculture récemment formulé en Afrique.

*Le Comité a souligné la nécessité pour la mise en place de politiques harmonisées et des réglementations sur l'aménagement de la pêche, le mouvement des espèces et le commerce aussi bien que sur l'utilisation des organismes aquatiques exotiques, y compris les plantes (paragraphe 26)*

5. Lors de la période intersession, des soutiens en matière de politique ont été offerts entre autres à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Congo, à la Guinée, au Togo, au Gabon, au Soudan, au Sénégal, à la Tanzanie en compagnie des pays qui se partagent le Golfe de Guinée. Le contrôle des plantes et des espèces animales exotiques est pris en compte par le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) tel qu'il a été adopté par les pays membres. Les questions spécifiques en termes de mouvement transfrontalier des organismes aquatiques sont également traitées à travers le projet régional dans le Bassin de la Volta (GCP/RAF/417/SPA: *Investissements aquacoles pour la réduction de la pauvreté dans le Bassin de la Volta; créer des opportunités pour les pisciculteurs africains à faible revenus à travers la gestion améliorée des ressources génétiques du Tilapia*) aussi bien que par les Organisations intergouvernementales régionales telle que l'Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO).

*Les pays ont encore une fois mis l'accent sur le fait que les informations sur les pêches continentales étaient incomplètes et ont reconnu la nécessité pour une assistance externe pour développer leur capacité à collecter et à évaluer les statistiques des pêches continentale (paragraphe 26).*

6. Les activités de mise à jour des données et des statistiques des pêches et de l'aquaculture sont en cours. Les informations sur l'aquaculture ont été facilitées à travers la Revue nationale des secteurs aquacoles (NASO) sur la toile et la création d'une base de données sur l'aquaculture mondiale basée sur le SIG qui sera alimentée par des données collectées pendant la préparation du NASO. Des mécanismes de collecte et d'analyse pratiques et pertinents sont en train d'être révisés avec des statistiques aquacoles qui se modernisent grâce aux progrès accomplis dans la collecte et l'utilisation des données du sous secteur des pêches de capture. La FAO à travers les projets FishCode CTC et FishCode STF a aidé les membres dans l'amélioration de la collecte des données des pêches continentales par le développement de modules de formation adaptés au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie et par l'appui à la collecte de données socioéconomiques en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la FAO, en collaboration avec le WorldFish Center, a mis en œuvre les activités du Big Numbers project (BNP) dans le Lac Victoria, au Nigeria, au Ghana et au Sénégal. Le BNP utilise une approche systématique pays par pays pour collationner et synthétiser les données quantitatives disponibles aussi bien pour les pêches artisanales côtières que continentales. Le groupe aquacole du Groupe de travail de coordination (CWP) sur les statistiques halieutiques est en voie de création et sa première réunion ad hoc a été tenue en octobre 2008 avec la participation de ANAF et du NEPAD. Ce mécanisme vise à formuler des concepts, des définitions, des classifications et des méthodologies normalisés pour les données et les statistiques aquacoles.

*Les membres ont demandé un soutien à la formation dans le domaine de l'évaluation des stocks et souligné la nécessité d'échanger des informations et des connaissances technologiques à travers la Région (paragraphe 27).*

7. La FAO a aidé les membres à travers des formations qu'elle a organisées dans plus de 30 pays dans la Région. Le réseautage comme approche structurée à l'échange d'informations et de savoir technologiques, a été initié par le biais du Groupe de travail ad hoc du CPCAA assigné à évaluer les mécanismes de réseautage aquacole tel que décrit plus loin dans le document CPCAA/XV/2008/Inf.6..

*Le Comité a demandé qu'il y ait des avancées dans la création d'un NACA africain pour un réseau d'aquaculture et approuvé l'établissement du Groupe de travail ad hoc déjà mentionné (paragraphe 31).*

8. Le Groupe de travail ad hoc initialement composé du Cameroun, du Ghana, du Mali, de l'Ouganda et de la Zambie, a été élargi aux représentants du Nigeria avec le Kenya et la Tanzanie qui envisagent d'y adhérer; l'adhésion est liée à la volonté manifeste des membres de soutenir le travail du Groupe. Le Groupe s'est réuni une fois en 2007 et deux fois en 2008. Il a préparé des Termes de référence pour le réseau appelé ANAF: Réseau aquacole pour l'Afrique. Des informations détaillées sur les résultats et les recommandations du Groupe sont séparément données dans le document CPCAA/XV/2008/Inf.6.

*Par ailleurs le Comité a reconnu l'importance cruciale d'avoir des liens étroits avec le secteur privé et a recommandé que l'association du groupe au CPCAA soit renforcée (paragraphe 32).*

9. Le secteur privé est de plus en plus impliqué dans le programme aquacole régional de la FAO. Les représentants du secteur privé sont de plus en plus associés aux programmes d'activités, y compris leur participation sur invitation à une session du Groupe de travail ANAF particulièrement organisée pour recueillir leurs contributions. Par ailleurs, la représentation du secteur privé a été fondamentale dans les pays où les stratégies nationales d'aquaculture ont été et continuent d'être formulées (ex : Sénégal, RDC, Sierra Leone, Ghana, Cameroun, Tanzanie, Ouganda et Nigeria). Le secteur privé est aujourd'hui considéré comme un groupe espéré à prendre part à une diversité d'activités sur le terrain relatives aux exercices de formations régionales organisée à travers les ateliers régionaux de la FAO sur le riz et l'aquaculture pour l'augmentation de la productivité et le développement des marchés en Afrique avec le financement du Japon GCP/INT/053/JPN (Formation intra-africaine et diffusion de savoir-faire technique pour une agriculture durable et le développement agricole dans le cadre de la coopération Sud-Sud) jusqu'à l'atelier de mars 2007 sur les ressources génétiques halieutiques (Accra, Ghana: CPCA OP 291). Au cours des deux ateliers régionaux sur le riz et l'aquaculture, plusieurs participants avaient décidé de modifier les stratégies de développement de l'aquaculture disponibles pour y intégrer des perspectives du secteur privé, tandis que les participants des pays qui ne disposent toujours pas de ces stratégies ont formulé des plans en vue de l'inclusion du secteur privé dans le prochain processus de formulation.

*Certains membres ont exprimé la nécessité pour plus de diversification des programmes aquacoles nationaux (paragraphe 33).*

10. Tel qu'indiqué dans le paragraphe précédent, (paragraphe 9), un nombre de pays adoptent de nouvelles approches vis à vis du développement de l'aquaculture à travers la mise en œuvre de stratégies et de plans aquacoles nationaux. Ces activités font aussi partie de l'approche intégrée au Programme spécial de la FAO pour le développement de l'aquaculture en Afrique (SPADA); Ce programme est suffisamment décrit sous le point 9 de l'ordre du jour.

*Le Comité a recommandé que le CPCAA n'ait pas seulement des liens étroits avec le secteur privé, mais aussi avec les communautés économiques régionales (CER) et le NEPAD (paragraphe 36)*

---

<sup>1</sup> Programmes d'avant garde de l'aménagement des ressources génétiques halieutiques et de distribution d'alevins pour l'Afrique: Adapter les principes d'élevage sélectif à l'amélioration de l'aquaculture dans le bassin de la Volta et de ses environs, FAO, Accra 2008.

11. Les activités telles que SPADA et ANAF ont été entreprises avec la collaboration directe du NEPAD. Le NEPAD a présidé la consultation des parties prenantes sur les pêches et l'aquaculture tenue à Accra, Ghana, en juillet 2007. Le NEPAD a fait une présentation lors de la Présentation spéciale sur SPADA à la 4ème Session du Sous comité de la FAO sur l'aquaculture tenue en octobre 2008 à Puerto Varas au Chili et pris une part active aux réunions d'ANAF tenues respectivement à Akosombo et Jinja en 2008. Des liens très étroits développés avec les REC sont intégrés dans l'approche du SPADA et ces organisations ont été invitées particulièrement à la présente session du CPCAA.

*Les membres ont indiqué que le profil politique des pêches continentales et de l'aquaculture doit être rehaussé (paragraphe 37).*

12. Les rapports du CPCAA ont été distribués lors de la Conférence régionale africaine de 2008. Comme déjà indiqué plus tôt, la FAO travaillait étroitement avec le NEPAD pour promouvoir l'ensemble du secteur des pêches. Dans le cadre de ce travail, le NEPAD a pris contact avec les Gouvernements membres pour leur demander de redoubler leurs efforts en appui aux agences gouvernementales qui jouent un rôle actif dans le développement des ressources aquatiques.

*Le Comité a unanimement demandé à la FAO d'identifier les moyens nécessaires pour sensibiliser et éduquer les Ministres chargés des sous secteurs des pêches et d'aquaculture sur le rôle du CPCAA et les questions clés relatives au développement des pêches continentales et de l'aquaculture (paragraphe 39).*

13. Certaines activités de sensibilisation et d'éducation ont pu être organisées à travers le programme de formation régional (GCP/INT/053/JPN); voir paragraphe 9 au-dessus. Cependant, l'insuffisance des ressources a rendu difficile la poursuite de cet effort en tant qu'activités organisés. Il est toutefois anticipé qu'avec l'augmentation des ressources régionales disponibles aux sous secteurs, un effort supplémentaire sera entrepris en vue de la réalisation de ces activités.

*Le Comité a souligné la nécessité d'établir de meilleurs systèmes de communication parmi les membres du CPCAA (paragraphe 42)*

14. En plus des activités précédemment mentionnées telles que les projets ANAF et SPADA ainsi que des projets et programmes régionaux tels que GCP/INT/053/JPN, GCP/RAF/417/SPA TCP/RAF/3102 (Appui au sous secteur aquacole dans les pays riverains du Lac Victoria) et le programme régional intégré qui sont en cours de formulation, la FAO a apporté de l'aide aux projets nationaux qui font partie du vaste système d'information régional et qui peuvent être partagés entre les pays membres grâce à l'amélioration de la communication et l'usage répandu des outils d'information (ex : le forum et le site Web de l' ANAF, le site Web du RAF, etc.). Les pays membres qui bénéficient d'un appui technique direct de la FAO pendant la période intersession comprennent: le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la RDC, l'Érythrée, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigeria, la République du Congo, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda et la Zambie.

*Le Comité a recommandé que l'appellation CPCA soit changé en CPCAA – Comité des pêches continentales et d'aquaculture pour l'Afrique – en reconnaissance de la croissance sans cesse croissante que revêt l'aquaculture pour l'Afrique (paragraphe 47).*

15. Le Conseil de la FAO, à sa Trente troisième Session (Rome, 14-16 novembre 2007) a fait observer qu'à sa Quatorzième Session tenue à Accra, Ghana, du 22 au 24 novembre 2006, le Comité des pêches continentales pour l'Afrique, un comité créé par le Conseil sous l'Article VI-2 de la Constitution de la FAO, avait recommandé au Conseil que son nom soit changé pour refléter avec plus de précision ses travaux et ses activités relatifs à la pêche continentale et à l'aquaculture. Le Conseil a accepté que le nom du Comité soit désormais Comité des pêches continentales et d'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA).

*Certains membres ont demandé d'avoir des mécanismes leur permettant d'évaluer la performance et les réalisations du CPCAA (paragraphe 48)*

16. Jusqu'à nos jours ces mécanismes d'évaluation n'ont ni été identifiés ni été mis en place, mais peuvent faire l'objet de délibérations par l'actuel Session.

*D'autres membres ont exprimé la nécessité d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités en matière de planification de l'aquaculture, en faisant référence à la Consultation des experts prévu sur ce thème (paragraphe 49).*

17. Tandis que des appuis spécifiques à la planification de l'aquaculture ont été apportés aux pays avec le renforcement des programmes nationaux à travers l'adoption des stratégies aquacoles nationales et leurs plans connexes (ex : Gambie, RDC, Tanzanie, Nigeria et Ouganda), la Consultation en question reste à organiser.

*La Quatorzième Session a été informée de la base de données des ressources aquatiques africaines (paragraphe 55)*

18. La base de données des ressources aquatiques africaines (AWRD) est maintenant disponible sur l'Internet à <http://www.fao.org/fishery/gisfish/id/1038> ou sur demande à FAO/FIMA ( E-mail: FI-Inquiries) un ensemble de deux DVD, ou dix CD-ROM.

### **MESURES PROPOSEES PAR LE COMITE**

19. Il a été demandé au Comité de noter les progrès réalisés et faire des recommandations jugées nécessaires.

20. Le Comité pourrait aussi discuter des mesures prises au niveau national sur ces recommandations soumises aux Gouvernements membres.